

Conseil communal du 7 novembre 2011

Question orale de Mme Nagy concernant « le Casino de Bruxelles »

Mme Nagy.- Un article du magazine *L'Écho* d'octobre faisait état de la mauvaise santé du Casino de Bruxelles. Des erreurs sont pointées dans le chef des dirigeants du Casino, mais aussi un contexte peu favorable à ce type d'activité. Selon l'article, le déficit s'élèverait à environ 1 million € par mois. Casino Austria, le propriétaire, est contraint d'éponger ce déficit chaque mois. Pourtant, le Casino de Bruxelles représente 1.000 emplois (directs et indirects), tout en étant le plus gros contribuable de la capitale. Il paie effectivement une redevance à la Ville et une taxe régionale. Il se dit qu'afin de sauvegarder le Casino, la fiscalité serait revue à la baisse. En contrepartie, Casino Austria s'engagerait à ne pas fermer sa succursale bruxelloise et à investir dans le marketing.

Quelle est la position du Collège sur ce dossier ?

Des contacts ont-ils été pris entre Casino Austria et la Ville ? Dans l'affirmative, quels en sont les résultats ?

Quels sont les engagements pris de part et d'autre ? Cette situation a-t-elle été prévue dans la convention qui lie la société à la Ville ? Dans la négative, des rencontres sont-elles prévues ?

Ce casino posait beaucoup de questions dès le départ, le contexte général ne lui étant pas favorable. Aujourd'hui, il est important de réfléchir aux emplois existants et au manque à gagner éventuel pour la Ville. Cet exemple doit également nous amener à réfléchir à la durabilité et au coût de certains investissements privés, moins rentables qu'il n'y paraissait initialement.

M. le Bourgmestre.- Contrairement à ce que vous semblez croire, dans le dossier du Casino, la Ville de Bruxelles a pris toutes les garanties nécessaires quant aux aspects contractuels définis dans le cahier des charges. Notre position est claire. Notre marge de manœuvre est réduite, puisque la redevance et les

montants versés à la Ville, directement ou indirectement, figuraient parmi les critères du marché passé avec l'exploitant du Casino. Si nous modifiions les termes du marché, nous nous exposerions à un risque de recours par les candidats soumissionnaires non retenus. D'autant plus que les montants dont question sont limités par rapport à l'enjeu financier que représente la taxe régionale, par exemple (entre 20 et 25 millions, contre 4,15 millions pour la taxe communale). Depuis un certain temps, des contacts ont été pris avec la direction bruxelloise du Casino, qui nous demandait de trouver un repreneur. Cette hypothèse est totalement impossible, vu les clauses contractuelles, pour le Casino. Par contre, nous pouvons l'envisager pour la salle de la Madeleine. Nous analysons des offres qui nous ont été soumises et qui pourraient soulager les difficultés du Casino. Avec l'appui de Visit Brussels, nous avons décidé d'améliorer et de dynamiser son image. Les exploitants du Casino ont d'ailleurs entrepris eux-mêmes de redorer cette image. Des contacts ont également été pris avec la maison mère. Son directeur m'a personnellement confirmé qu'il souhaitait maintenir la succursale bruxelloise. Rien n'indique donc, actuellement, qu'il souhaite quitter notre Ville. Espérons donc que la nouvelle dynamique de l'entreprise lui permettra de redresser la situation.

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- J'entends que les montants des taxes et redevances étaient précisés par contrat et qu'aucune modification n'est possible, s'agissant d'un critère d'attribution, sauf pour ce qui concerne la salle de la Madeleine. Cette dernière pourrait donc trouver une autre affectation. De quel type ?

M. le Bourgmestre.- Tout dépendra des propositions qui nous seront soumises après l'appel d'offres pour sa reprise. Je précise que jusqu'ici, les exploitants du Casino ont parfaitement respecté leurs obligations contractuelles.

(La question orale de Mme Nagy concernant « la situation de la Maison du Spectacle - La Bellone » sera traitée en comité secret.)